



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202403D026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
26 Mars 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Absents : 4
Votants : 27

Date de la
convocation :
20 Mars 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 26 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET– J. BERTHET - D.VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET –J.SAINT PIERRE - I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON – J.LIENHARDT - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P.LARRIEU
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
S. CLOUPET a donné pouvoir à C.VALET
D. SEBAI a donné pouvoir à M.MACON

OBJET : SUBVENTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Le budget du cinéma est déficitaire depuis sa création, et les exercices passés l'ont démontré malgré le choix du mode de gestion. La commune a travaillé à l'obtention d'une délégation de service public auprès d'un prestataire qui assurera sa gestion. Toutefois une subvention pour contrainte de service public sera versée à ce prestataire annuellement comme l'autorise la loi.

Toutefois le déficit cumulé atteint un niveau financier important sur ce budget qui fait peser un risque lourd sur le budget principal en cas de remboursement en une fois. C'est pourquoi, conformément au débat d'orientation budgétaire, et malgré les règles budgétaires, la commune a décidé de verser une subvention à ce budget annexe afin de résorber de manière pluriannuelle le déficit du cinéma.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 44 527.85 €
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente sont affectés au budget de l'exercice en cours au compte 65823

Le 27 Mars 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU